



Réf. Farde e-Assemblées : 2294171

N° OJ : 58

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019

Objet : Convention «Projet pédagogique : qualité de l'air».

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi communale;

Considérant que 6 écoles secondaires souhaitent développer un projet pédagogique visant à mesurer la qualité de l'air extérieur pendant l'année académique 2019-2020;

Considérant que, dans le cadre de ce projet, l'acquisition à titre gratuit de 12 capteurs de mesures de la qualité de l'air auprès de l'ASBL Les Chercheurs d'Air a été validée par le collège en date du 24/10/2019;

Considérant que les capteurs de mesure de la qualité de l'air ne mesureront que les paramètres suivants : la température, l'humidité et les particules fines PM10 et PM2.5;

Considérant que la fourniture gratuite des 12 capteurs précités par l'asbl Les chercheurs d'Air implique la conclusion d'une convention qui détaille les obligations relatives à la gestion de ces capteurs;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Les Chercheurs d'Air relative aux capteurs de mesures de la qualité de l'air au sein de six écoles secondaires de la Ville de Bruxelles dénommée « Projet pédagogique : qualité de l'air » est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)